

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL
23 rue des Perrières 42700 FIRMINY

Monsieur Bernard BONNE
Président du Conseil Général de la Loire
2 et 3 rue Charles De Gaulle
42022 ST ETIENNE cedex 01

Firminy le 25 Octobre 2013

Lettre A /R

Monsieur le Président,

Nous accusons réception du courrier du 13 septembre signé nous semble t'il "Defay" sans autre précision.

Nous prenons bonne note que le dossier est à reconstruire en totalité en suivant les procédures réglementaires. Le Conseil Général étant déjà propriétaire de certains terrains ceci facilitera les choses, sans oublier que les deux communes ont inscrit de longue date à leur POS l'emprise de l'ouvrage

La DUP, signée en 2006, reprenait complètement les motifs de l'obligation de la construction de cette déviation. Après quoi vous avez suivi la procédure pour sa réalisation. **La situation, depuis lors, pour les riverains n'a pas changé, voire empiré.**

L'erreur de procédure, dont vous êtes totalement responsable, nous conduit à cette situation. Ce sont les riverains, les habitants et les enfants de l'école qui subissent les conséquences de vos errements

Vous nous écrivez <<Il s'agit donc aujourd'hui de définir un nouveau projet partenarial.....>>

Ceux qui se sont opposés au projet ne sont pas partenaires des nuisances et ne les partagent pas, pourtant leur quartier est traversé par la D 10 2.

Il est hors de question pour nous, de participer à une réflexion qui n'aurait pour but que de faire encore perdre du temps et de ne voir éclore que des propositions irréalistes, (par exemple renvoyer sur un territoire qui n'est pas concerné).

Sur la prise en compte par les Pouvoirs Publics du trafic poids lourds et de sa dangerosité, **une première mesure s'impose sans attendre la mise aux normes du giratoire du Bas de La Côte D 500, D 10 2, Ce rond point est d'une dangerosité extrême. (Voir document joint)**

Vous aviez budgétisé 501 481 Euros en 2011 et fait préparer les travaux du giratoire, n° du marché 409-2011. Nous avons réclamé à vos Services la destination de cette dotation et souhaitons savoir si des indemnités avaient été versées à l'entreprise. Pour accéder à ces documents on nous demande de payer..... !!!